APPEL A PROJET BOURSES DE THESES 2022

NOTICE DESCRIPTIVE

L'Université de la Polynésie française prévoie d'attribuer 3 contrats doctoraux au titre de l'année 2022.
Ces contrats doctoraux d'une durée de 36 mois pourront prendre effet à compter du 1er septembre 2022 et finalisation de la procédure d'inscription.

Le contrat doctoral a été créé par décret du 23 avril 2009 afin d'apporter un soutien financier aux étudiants qui préparent ou souhaitent préparer un doctorat. Ce contrat d'une durée de trois ans, « apporte toutes les garanties sociales d'un contrat de travail conforme au droit public ».

Ces bourses de thèses reposent sur un financement du Ministère français de l'enseignement supérieur, mais peuvent également reposer sur des co-financements

Dans le cadre de son contrat doctoral, le doctorant peut se voir confier des tâches uniquement consacrées à la recherche, mais peut également être amené à assurer des fonctions d'enseignement ou d'information scientifique, de valorisation de la recherche, voir des missions de conseil ou d'expertise pour les entreprises ou les collectivités publiques territoriales.

Modalités de candidature

Les dossiers de candidature sont constitués et présentés par un porteur de projet qui est le directeur de thèse.
Les porteurs de projets doivent remplir le formulaire de bourse de thèse en **complétant toutes les rubriques** et le transmettre à l'école doctorale avant le 14 avril 2022.

Dans ce dossier, il est préférable, de préciser le profil du candidat pressenti en fournissant un CV détaillé. Son identification et son profil seront considérés lors du processus de sélection (voir « processus de décision »).

Les porteurs de projets seront auditionnés (~10 mn) pour conforter la proposition de leur sujet., en cas d'empêchement, un directeur de thèse peut demander à un collègue de présenter à sa place.

Il convient de prévoir un PowerPoint à projeter pour animer la présentation.

Processus de décision

Attention ce processus a changé par rapport aux années précédentes.

L'arbitrage des candidatures se déroulera dans le cadre d'une réunion du Conseil de l'École Doctorale restreint à l'UPF élargi aux enseignants chercheurs membres de la Commission de la Recherche.

Le conseil procèdera au classement des projets en étudiant les sujets et le profil du candidat le cas échéant, au cours de la séance programmée fin avril. Ce classement établira une liste principale de projets retenus et une liste complémentaire.

Pour les projets retenus en liste principale, un processus de validation du candidat sera opéré après audition des candidats suivant deux cas de figure :

- Cas 1 : Le sujet retenu est déposé avec un candidat pressenti : Une commission ad-hoc sera chargée d'auditionner le candidat.
  * Si la commission valide le candidat, il pourra procéder à son inscription en thèse.
  * Si la commission ne valide pas le candidat, le candidat et le sujet ne seront pas retenus. Dans ce cas, un sujet en liste d'attente est proposé.

- Cas 2 : Le sujet retenu n'a pas de candidat identifié. Un appel à candidature est lancé. Les candidatures devront être transmises à la fois au directeur de thèse et à l'Ecole Doctorale. Une commission ad-hoc présélectionnera les meilleurs candidats pour le sujet, sur dossier et choisira, après audition, le candidat retenu.

Les commissions « ad hoc » seront constituées pour chaque sujet et comporteront le directeur de thèse, le directeur de labo, des membres du laboratoire, des membres extérieurs au laboratoire spécialistes du domaine concerné et le directeur de l'ED.

Date de Limite de réponse

La date limite de retour de la fiche - réponse à l'appel à bourses est fixée au

A renvoyer à ecole-doctorale@upf.pf au plus tard le Jeudi 14 avril 2022 à 12h.

Les fiches réponses dûment complétés doivent, impérativement, être signées par le porteur de projet et le directeur de laboratoire d'accueil.

La fiche-réponse de demande d'aide aux doctorants doit être retournée par voie électronique au secrétariat de l'Ecole Doctorale

ecole-doctorale@upf.pf